



Pré-Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Numéro de dossier : 25-USID-01-D1
Date du repérage : 03/06/2025

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
Norme d'aide à la méthodologie	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : BATIMENT B (Réseau VL/VC vers cuves) / CUVE URANIE EAMEA - Base Navale de Cherbourg Code postal, ville : 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
Périmètre de repérage :	<u>Description des travaux</u> : Démantèlement du réseau d'évacuation VL/VC des laboratoires du 2ème étage Bât B vers cuves RDC, et cuve Uranie N-1 <u>Supports diagnostiqués</u> <u>Salle 221 bis</u> : Joint de bride, Tresse autour du conduit en verre, Joint de bride tampon, Rigole évacuation <u>Salle 222</u> : Joint de bride, Entre tuyau verre, et collier de serrage, Entre petit évier et paillasse <u>Salle 224</u> : Joint de bride, Tresse autour du conduit en verre <u>Salle 226 ter, Salle 225, Salle 277</u> : Joint de bride, Tresse entre tuyau et collier <u>Local Cuves</u> : Joint de bride, Tresse entre tuyau et collier, support cuve
Fonction principale du bâtiment :	 Industrie
Année de construction :	 < 1997

Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : USID Cherbourg - BCRM Cherbourg - M. ESNAULT Pierrick
Le donneur d'ordre	Adresse : SERVICE D INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE EXPERTISE ET PRODUCTION NATIONALE (SID EPN) 2 RUE DU GARIGLIANO 35000 RENNES

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	ROUXEL Céline	Opérateur de repérage	WE.CERT 13 rue de Saintignon 57100 THIONVILLE	Obtention : 27/05/2024 Échéance : 26/05/2031 N° de certification : C2024-SE04-005
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	MESNIL Nicolas	Opérateur de repérage	ABCIDIA Certification	Obtention : 26/04/2022 Échéance : 25/04/2029 N° de certification : RDI-14-489

Raison sociale de l'entreprise : **CHEVALIER DIAG** (Numéro SIRET : **502 436 223 000 56**)
Adresse : **4-6 Avenue Louis Lumière, 50106 CHERBOURG-EN-COTENTIN**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA France IARD**
Numéro de police et date de validité : **10014111304 - 01/01/2026**

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 30/06/2025,
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 37 pages

Conclusion amiante : voir page suivante

Conclusion amiante :

Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire :

- Salle 221 bis : Fibres tissées blanches (Echantillon 002)
- Salle 221 bis : Joint dur gris (Echantillon 003)
- Salle 222 : Joint fibreux gris (Echantillon 005)
- Salle 222 : Joint dur blanc (Echantillon 006)
- Salle 222 : Joint ciment gris + joint souple blanc (Echantillon 007)
- Salle 226 ter : Joint souple noir (Echantillon 008)
- Salle 225 : Joint dur beige (Echantillon 010)
- Salle 227 : Joint dur gris (Echantillon 012)
- Salle 227 : Joint souple noir (Echantillon 013)
- Salle 227 : Joint souple vert (Echantillon 014)
- Salle 227 : Joint souple blanc (Echantillon 015)
- Salle 227 : Joint dur noir (Echantillon 018)
- Salle 227 : Joint souple noir (Echantillon 019)
- Salle 227 : Joint fibreux gris (Echantillon 020)
- Salle 227 : Joint fibreux blanc (Echantillon 022)
- Salle 227 : Joint dur blanc (Echantillon 024)
- Salle 227 : Joint fibreux gris (rouillé) (Echantillon 025)
- Cuve Uranie : Conduit Fibres ciment (Echantillon 030)
- Cuve Uranie : Joint fibreux gris (Echantillon 036)
- Cuve Uranie : Joint fibreux gris (Echantillon 037)
- Cuve Uranie : Conduit fibres ciment (Echantillon 038)

À la suite des résultats majoritairement positifs à l'amiante, nous pouvons considérer que tout le réseau Vie Longue/Vie Courte est amianté.

Identification des matériaux amiantés		
<u>Numéro de prélèvement</u>	<u>Composant de la construction amianté</u>	<u>Quantité estimative</u>
002	Fibres tissées blanches	≈50 Unités
003	Joint dur gris	≈10 Unités
005	Joint fibreux gris	≈10 Unités
006	Joint dur blanc	≈50 Unités
007	Joint ciment gris + joint souple blanc	≈15 Unités
010	Joint dur beige	≈15 Unités
012	Joint dur gris	≈20 Unités
013	Joint souple noir	≈3 unités
014	Joint souple vert	≈3 unités
015	Joint souple blanc	≈3 unités
018	Joint dur noir	≈3 unités
019	Joint souple noir	≈ 3unités
020	Joint fibreux gris	≈3 unités
022	Joint fibreux blanc	≈3 unités
024	Joint dur blanc	≈10 unités
025	Joint fibreux gris (rouillé)	≈6 Unités
030	Conduit Fibres ciment	≈2 Unités
036	Joint fibreux gris	≈2 Unités
037	Joint fibreux gris	≈2 Unités
038	Conduit fibres ciment	≈1 Unités

En cas de couche indissociable par le laboratoire lors de l'analyse, l'opérateur de repérage conseille de réaliser des prélèvements complémentaires afin de statuer sur l'élément contenant de l'amiante. La quantification ci-dessus est une **estimation des produits et matériaux amiantés découverts lors du repérage mentionné en tête de rapport.*

Sommaire

- 1 Les conclusions
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
- 3 La mission de repérage
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
 - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage
Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, conséquences réglementaires
- 6 Signatures
- 7 Annexes

1. – Les conclusions

Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Local cuves	Conduit vertical sortie en toiture	Inaccessible (Photo R1)
Local cuves	Conduit horizontal sous couverture	Inaccessible (Photo R2)
Salle 228 et 229	Toutes	Fermées à clef
BAT B 2ème étage	Intérieur du réseau d'évacuation	Inaccessible avant démantèlement
BAT B et cuve uranie	Réseaux enterrés	Inaccessible avant démantèlement

Retour d'expérience sur intervention :

Thèmes	Commentaires
Sûreté / Sécurité	Rien à signaler
Intervention	Conforme à la demande

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : LABORATOIRE LRPE
 Adresse : 920B Rue Jean Bouin – 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
 Numéro de l'accréditation Cofrac : 1-6395

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la réalisation de travaux dans l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 modifié relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone

impactée par les travaux.»

Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

3.2.4 Le programme de repérage

Le programme de repérage est défini par l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié et de son annexe 1.

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	Plaques ondulées et planes
	Ardoises, bardeaux bitumineux
	Éléments associés à la toiture
	Éléments sous toiture
	Étanchéité de toiture terrasse
	Fenêtres de toit, lanternaux, verrières
2 - Parois verticales extérieures et Façades	Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich
	Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage
	Façades lourdes y compris poteaux
	Menuiseries extérieures
	Éléments associés aux façades
3 - Parois verticales intérieures	Murs et cloisons maçonnés
	Poteaux
	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
	Gaines et coffres verticaux
	Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
4 - Plafonds et faux plafonds	Plafonds
	Poutres et charpentes
	Poutres et charpentes
	Gaines et coffres horizontaux
	Faux plafonds
	Suspentes et contrevents
5 - Planchers et planchers techniques	Revêtements de sols
6 - Conduits et accessoires intérieurs	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
	Clapets / volets coupe-feu
	Vide-ordures
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	Portes et cloisons palières
	parois des équipements
	Matériels en machinerie
8 - Équipements divers et accessoires	Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes
	Convecteurs et radiateurs électriques
	fusibles à broche
	canalisations électriques préfabriquées
	Coffres-forts
	Portes de placard, baignoires et éviers métalliques
	Jardinières, bac à sable incendie
9 - Fondations et soubassements	Étanchéité des murs enterrés
	Parois verticales et horizontales enterrées
	Conduits et fourreaux
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers	Conduits, Siphons
	Voiries
	Espaces sportifs
	Aménagements extérieurs

3.2.5 Le périmètre de repérage effectif

Programme détaillé des travaux :

Démantèlement du réseau d'évacuation VL/VC des laboratoires du 2ème étage Bât B vers cuves RDC, et cuve Uranie N-1

Descriptif des pièces visitées

Salle 221 bis,
Salle 222,
Salle 224,
Salle 226 ter,
Salle 225,
Salle 227,

Cuve 12,
Cuve 13,
Cuve 11,
Cuve 21,
Cuve 22,
Cuve 23,
Cuve Uranie,
Extérieur

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Aucun
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Aucun
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Aucun

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 03/06/2025

Personne accompagnatrice : Mr ESNAULT E-A

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017 et de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	X		
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

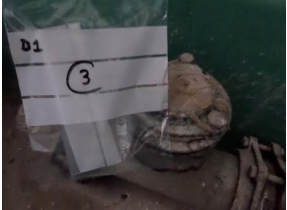
4.4 Plan et procédures de prélèvements

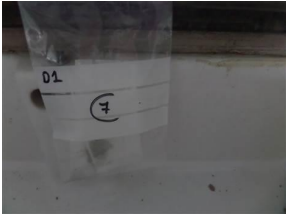
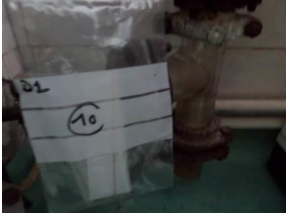
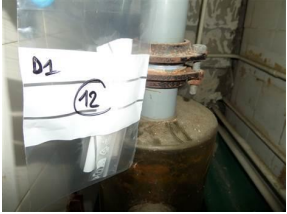
L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

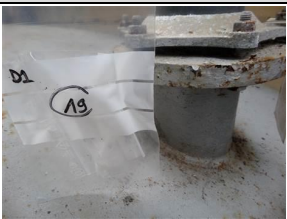
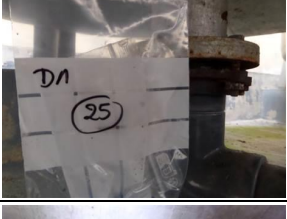
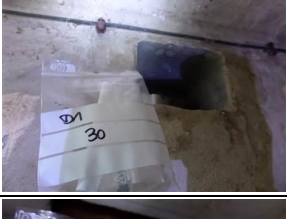
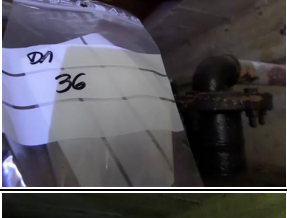
5. – Résultats détaillés du repérage

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
Salle 221 bis	<u>Identifiant:</u> 002 <u>Réf. échantillon:</u> 002 <u>Description:</u> Fibres tissées blanches <u>Composant de la construction:</u> Tresse autour du conduit en verre <u>Localisation sur croquis:</u> 2	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Salle 221 bis	<u>Identifiant:</u> 003 <u>Réf. échantillon:</u> 003 <u>Description:</u> Joint dur gris <u>Composant de la construction:</u> Joint de bride tampon <u>Localisation sur croquis:</u> 3	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Salle 222	<u>Identifiant:</u> 005 <u>Réf. échantillon:</u> 005 <u>Description:</u> Joint fibreux gris <u>Composant de la construction:</u> Joint de bride <u>Localisation sur croquis:</u> 5	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Salle 222	<u>Identifiant:</u> 006 <u>Réf. échantillon:</u> 006 <u>Description:</u> Joint dur blanc <u>Composant de la construction:</u> Entre tuyau en verre et collier de serrage <u>Localisation sur croquis:</u> 6	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
Salle 222	<u>Identifiant:</u> 007 <u>Réf. échantillon:</u> 007 <u>Description:</u> Joint ciment gris + joint souple blanc <u>Composant de la construction:</u> Entre petit évier et paillasse <u>Localisation sur croquis:</u> 7	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Salle 226 ter	<u>Identifiant:</u> 008 <u>Réf. échantillon:</u> 008 <u>Description:</u> Joint souple noir <u>Composant de la construction:</u> Joint de bride <u>Localisation sur croquis:</u> 8	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Salle 225	<u>Identifiant:</u> 010 <u>Réf. échantillon:</u> 010 <u>Description:</u> Joint dur beige <u>Composant de la construction:</u> Syphon d'évacuation <u>Localisation sur croquis:</u> 10	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Salle 227	<u>Identifiant:</u> 012 <u>Réf. échantillon:</u> 012 <u>Description:</u> Joint dur gris <u>Composant de la construction:</u> Entre collier de serrage et conduit PVC <u>Localisation sur croquis:</u> 12	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Salle 227	<u>Identifiant:</u> 013 <u>Réf. échantillon:</u> 013 <u>Description:</u> Joint souple noir <u>Composant de la construction:</u> Joint de bride Cuve N° 11 Longue Vie <u>Localisation sur croquis:</u> 13	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Salle 227	<u>Identifiant:</u> 014 <u>Réf. échantillon:</u> 014 <u>Description:</u> Joint souple vert <u>Composant de la construction:</u> Joint de bride Cuve N°11 Longue vie <u>Localisation sur croquis:</u> 14	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Salle 227	<u>Identifiant:</u> 015 <u>Réf. échantillon:</u> 015 <u>Description:</u> Joint souple blanc <u>Composant de la construction:</u> Joint de bride cuve N° 11 Longue vie <u>Localisation sur croquis:</u> 15	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Salle 227	<u>Identifiant:</u> 018 <u>Réf. échantillon:</u> 018 <u>Description:</u> Joint dur noir <u>Composant de la construction:</u> Joint de bride cuve N° 23 courte vie <u>Localisation sur croquis:</u> 18	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
Salle 227	<u>Identifiant:</u> 019 <u>Réf. échantillon:</u> 019 <u>Description:</u> Joint souple noir <u>Composant de la construction:</u> Joint de bride cuve N° 21 courte vie <u>Localisation sur croquis:</u> 19	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Salle 227	<u>Identifiant:</u> 020 <u>Réf. échantillon:</u> 020 <u>Description:</u> Joint fibreux gris <u>Composant de la construction:</u> Joint de bride cuve N° 21 courte vie <u>Localisation sur croquis:</u> 20	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Salle 227	<u>Identifiant:</u> 022 <u>Réf. échantillon:</u> 022 <u>Description:</u> Joint fibreux blanc <u>Composant de la construction:</u> Joint de bride cuve N° 23 courte vie <u>Localisation sur croquis:</u> 22	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Salle 227	<u>Identifiant:</u> 024 <u>Réf. échantillon:</u> 024 <u>Description:</u> Joint dur blanc <u>Composant de la construction:</u> Entre 2 tuyaux de verre <u>Localisation sur croquis:</u> 24	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Salle 227	<u>Identifiant:</u> 025 <u>Réf. échantillon:</u> 025 <u>Description:</u> Joint fibreux gris (rouillé) <u>Composant de la construction:</u> Joint de bride cuve N° 21 courte vie <u>Localisation sur croquis:</u> 25	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Cuve Uranie	<u>Identifiant:</u> 030 <u>Réf. échantillon:</u> 030 <u>Description:</u> Fibres ciment <u>Composant de la construction:</u> Conduit <u>Localisation sur croquis:</u> 30	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Cuve Uranie	<u>Identifiant:</u> 036 <u>Réf. échantillon:</u> 036 <u>Description:</u> Joint fibreux gris <u>Composant de la construction:</u> Joint de bride <u>Localisation sur croquis:</u> 36	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
Cuve Uranie	<u>Identifiant:</u> 037 <u>Réf. échantillon:</u> 037 <u>Description:</u> Joint fibreux gris <u>Composant de la construction:</u> Joint de bride <u>Localisation sur croquis:</u> 37	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
Cuve Uranie	<u>Identifiant:</u> 038 <u>Réf. échantillon:</u> 038 <u>Description:</u> Conduit fibres ciment <u>Composant de la construction:</u> Descente eaux pluviales <u>Localisation sur croquis:</u> 38	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Listes des matériaux pour lesquels des résultats d'analyse sont attendus :

Localisation	Identifiant + Description	Justification
-	-	-

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT - 13 rue de Saintignon 57100 THIONVILLE** (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à **CHERBOURG EN COTENTIN**, le **03/06/2025**

Par : ROUXEL Céline

PO MESNIL Nicolas

Nicolas Mesnil

Signature du représentant :

ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 25-USID-01-D1

Sommaire des annexes

- 7 Annexes**
- 7.1 Schéma de repérage**
- 7.2 Rapports d'essais**
- 7.3 Conséquences réglementaires et recommandations**
- 7.4 Recommandations générales de sécurité**
- 7.5 Documents annexés au présent rapport**

7.1 - Annexe - Schéma de repérage

PLAN DE LOCALISATION : BAT B 2EME ETAGE

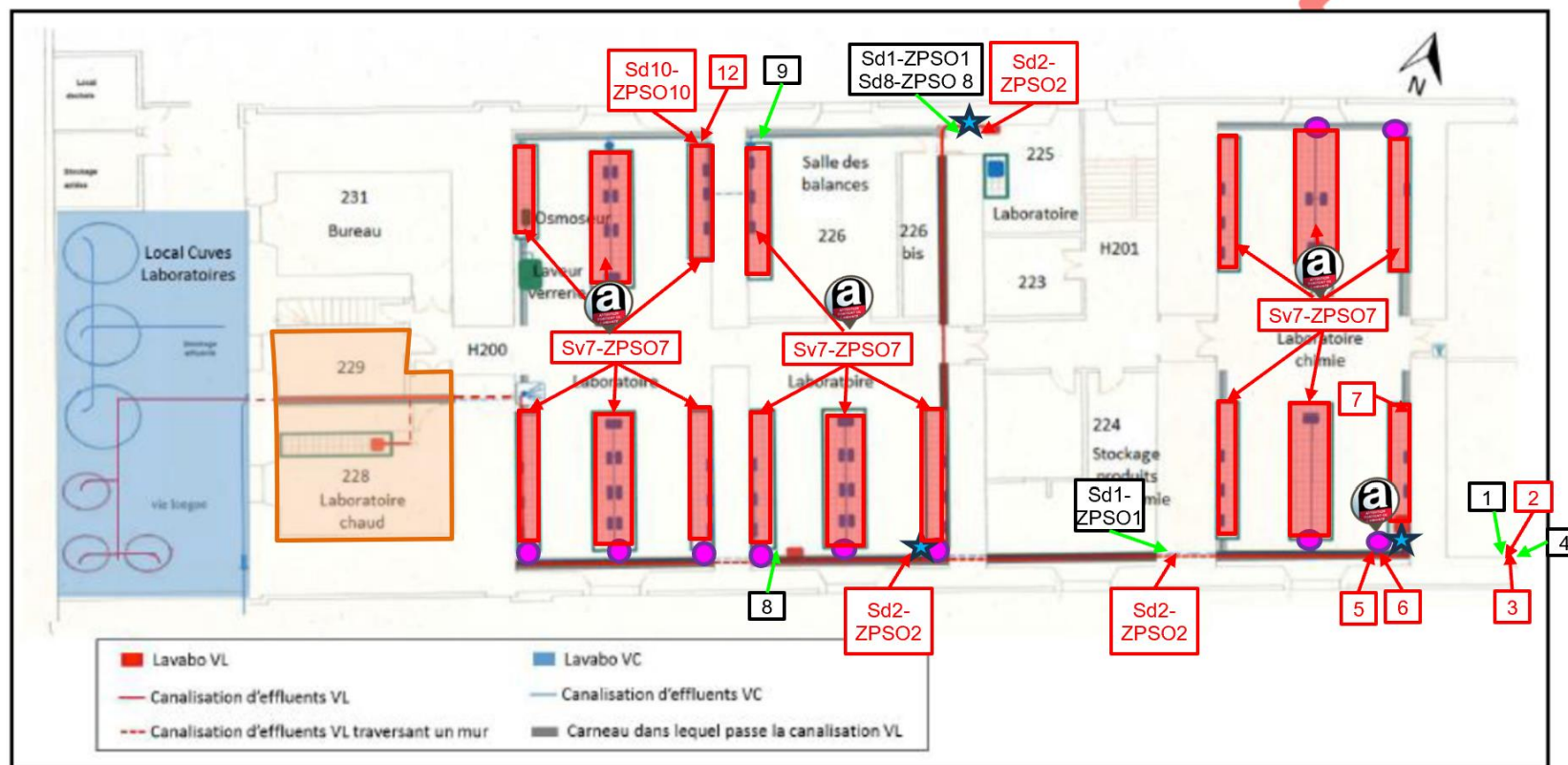


Figure 2 : Représentation des installations à démanteler au sein des laboratoires du bâtiment B (source : [5])

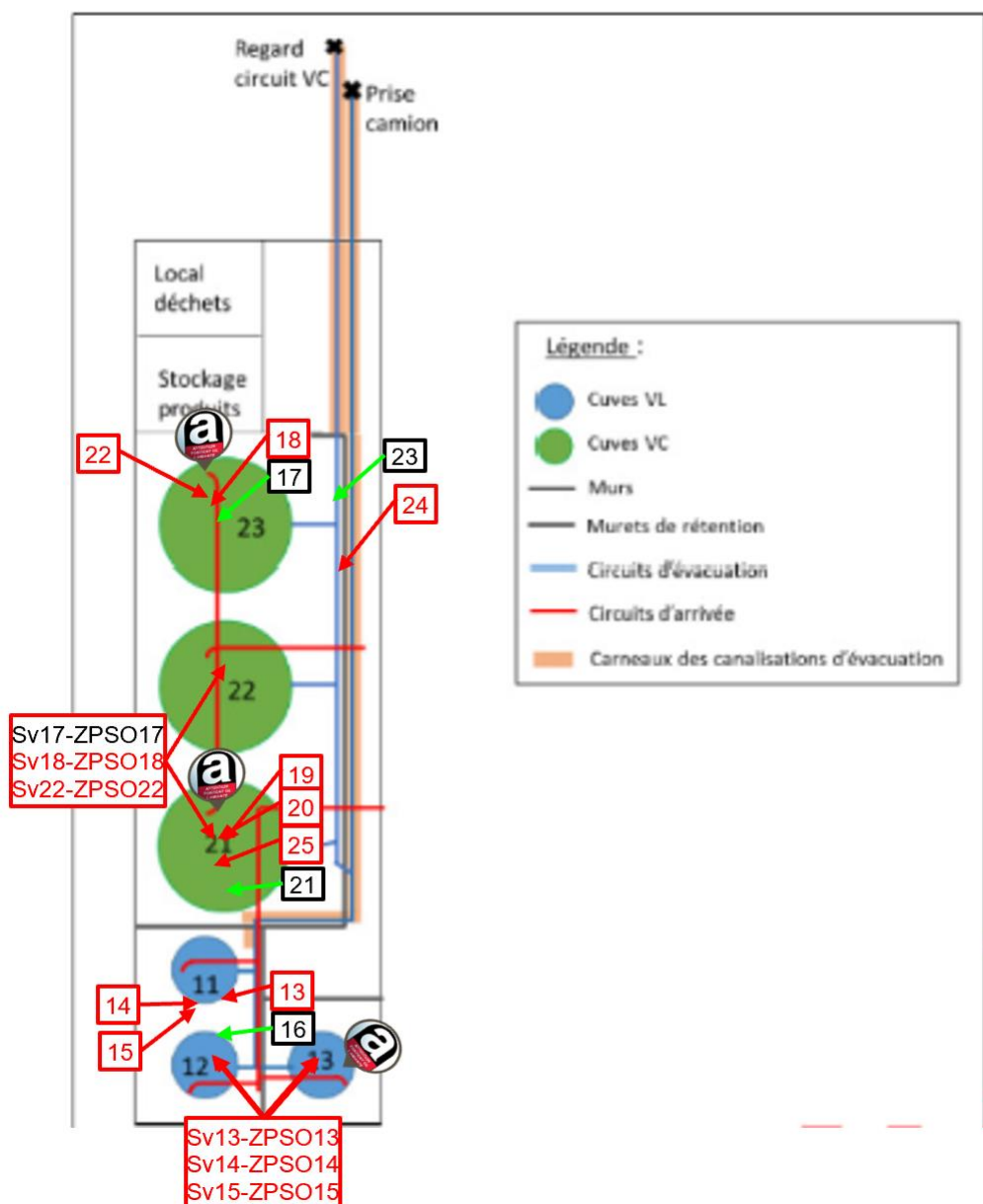
Légende :

 SV/SD 5 : ZPSO 5 Joint fibreux gris

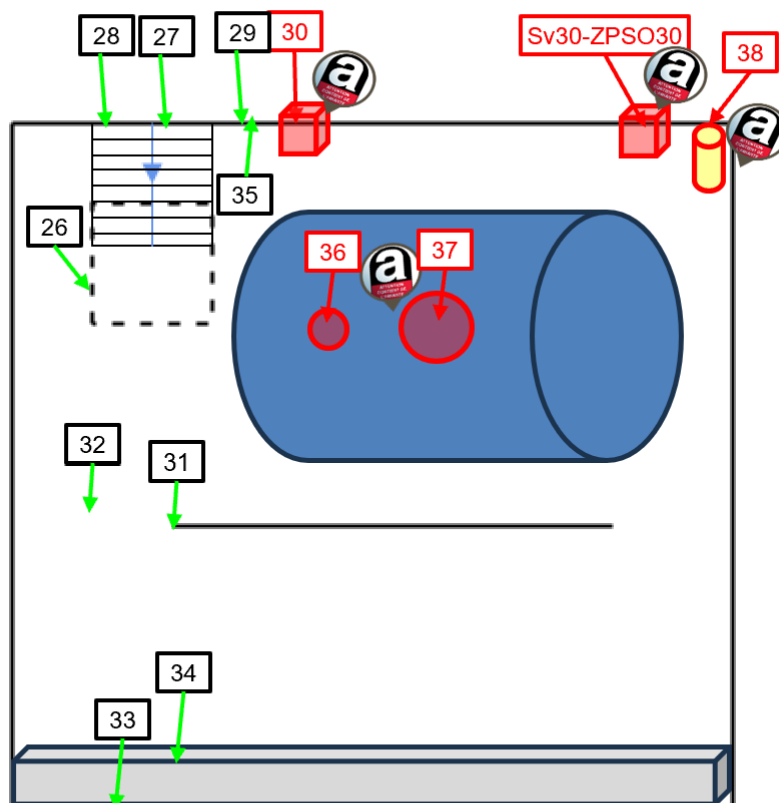
 SV/SD 6 : ZPSO 6 Joint dur blanc entre tuyau en verre et collier de serrage

 Local 228-229 Fermés à clef

LOCAL CUVES VL/VC RDC



CUVE URANIE N-1



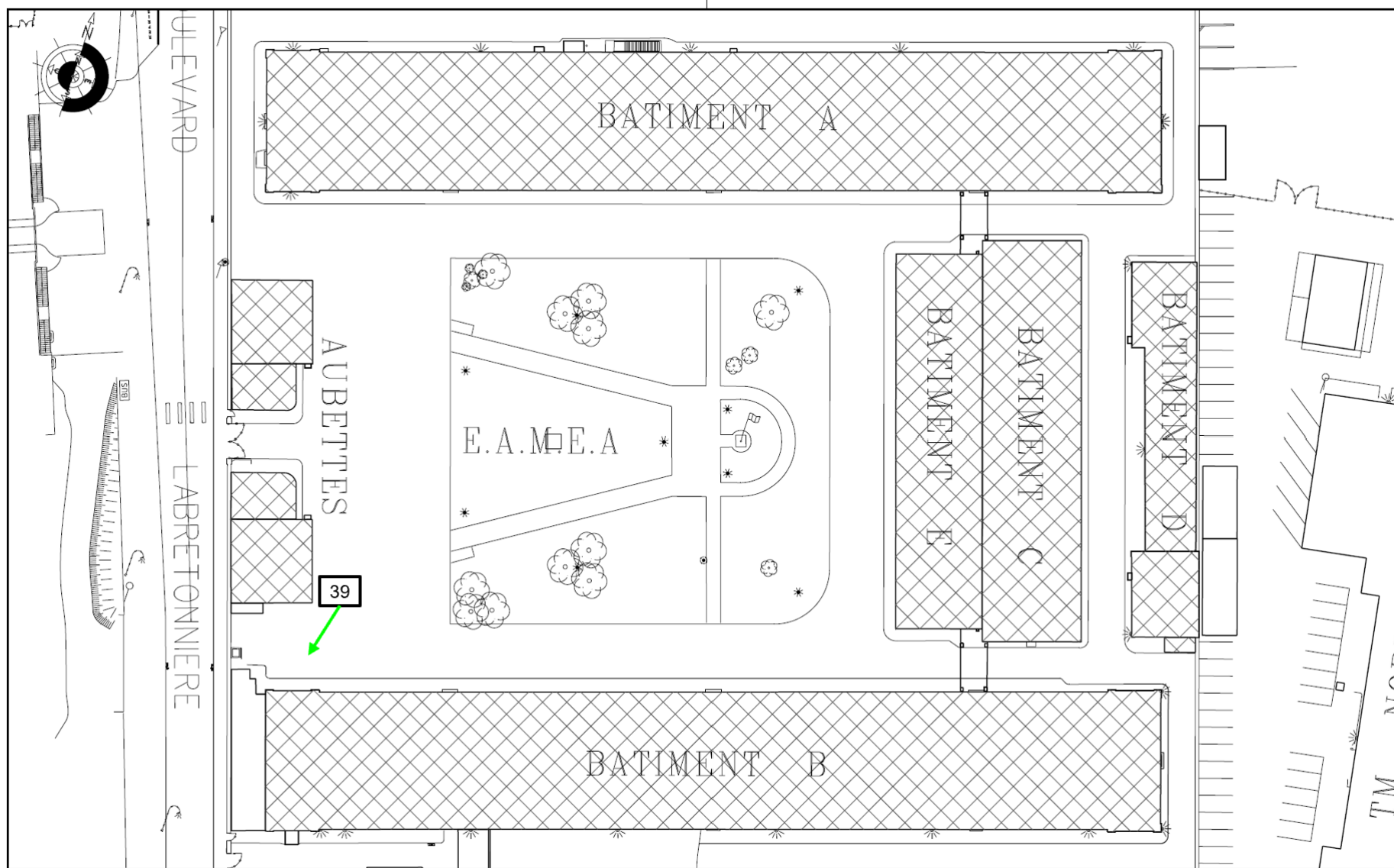
Conduit FC cylindrique



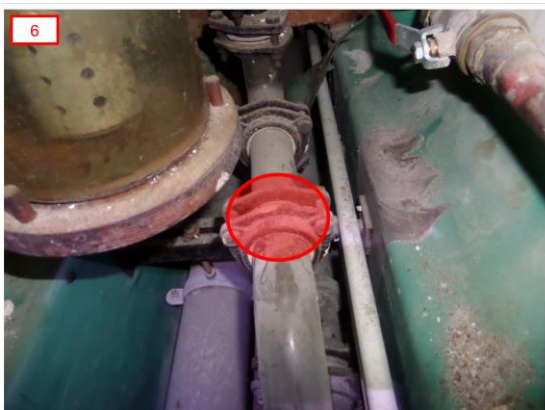
Joint de bride sur cuve

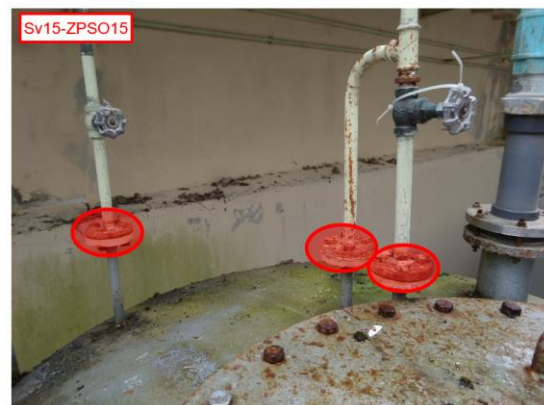


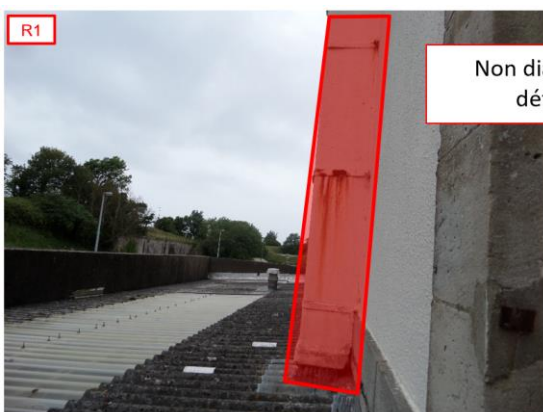
Conduit rectangulaire traversant le mur



Photos







Non diagnostiqués par défaut d'accès





Photo n° PhA001
 Localisation : Salle 221 bis
 Ouvrage : Joint de bride
 Description : Joint dur blanc
 Localisation sur croquis : 1
 Amiante : Non détecté
 ZPSO 1* : Salle 222, Salle 226 ter, Salle 225
 *Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages

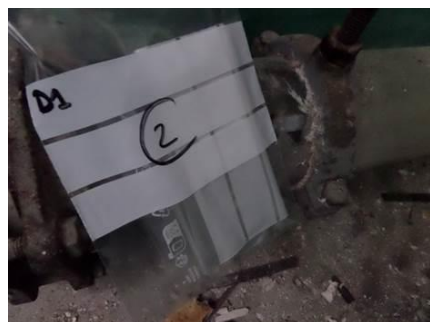


Photo n° PhA002
 Localisation : Salle 221 bis
 Ouvrage : Tresse autour du conduit en verre
 Description : Fibres tissées blanches
 Localisation sur croquis : 2
 Amiante : Chrysotile
 ZPSO 2* : Salle 222, Salle 224, Salle 226 ter, Salle 225
 *Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages

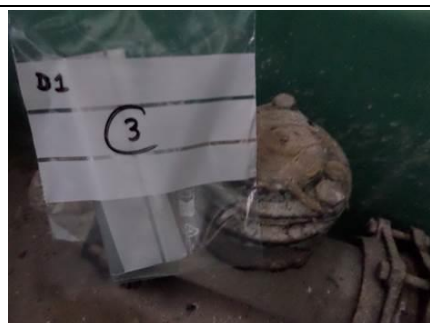


Photo n° PhA003
 Localisation : Salle 221 bis
 Ouvrage : Joint de bride tampon
 Description : Joint dur gris
 Localisation sur croquis : 3
 Amiante : Chrysotile

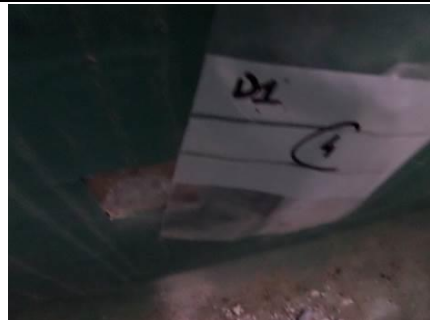


Photo n° PhA004
 Localisation : Salle 221 bis
 Ouvrage : Rigole évacuation
 Description : Colle jaune + enduit ciment gris
 Localisation sur croquis : 4
 Amiante : Non détecté

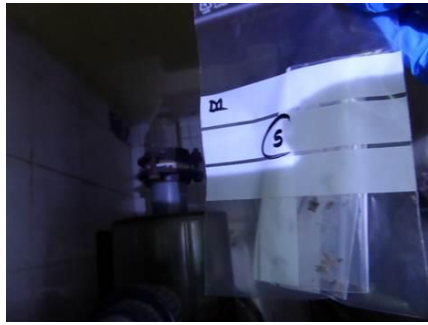


Photo n° PhA005
 Localisation : Salle 222
 Ouvrage : Joint de bride
 Description : Joint fibreux gris
 Localisation sur croquis : 5
 Amiante : Chrysotile
 ZPSO 5* : Salle 222, Salle 226 ter, Salle 277
 *Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages



Photo n° PhA006
 Localisation : Salle 222
 Ouvrage : Entre tuyau en verre et collier de serrage
 Description : Joint dur blanc
 Localisation sur croquis : 6
 Amiante : Chrysotile
 ZPSO 6* : Salle 226 ter, Salle 225
 *Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages

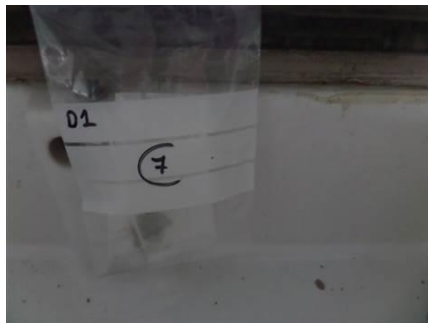


Photo n° PhA007
 Localisation : Salle 222
 Ouvrage : Entre petit évier et pailleasse
 Description : Joint ciment gris + joint souple blanc
 Localisation sur croquis : 7
 Amiante : Chrysotile
 ZPSO 7* : Salle 222
 *Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages



Photo n° PhA008
 Localisation : Salle 226 ter
 Ouvrage : Joint de bride
 Description : Joint souple noir
 Localisation sur croquis : 8
 Amiante : Chrysotile
 ZPSO 8* : Salle 225
 *Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages

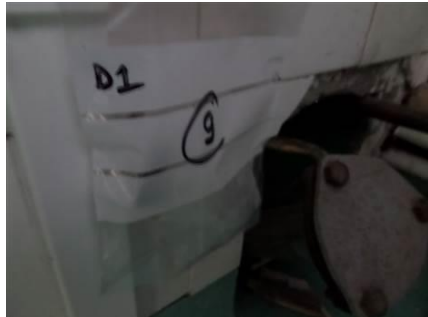


Photo n° PhA009
 Localisation : Salle 225
 Ouvrage : Mur
 Description : Faïence blanche + colle blanche + enduit gris
 Localisation sur croquis : 9
 Amiante : Non détecté

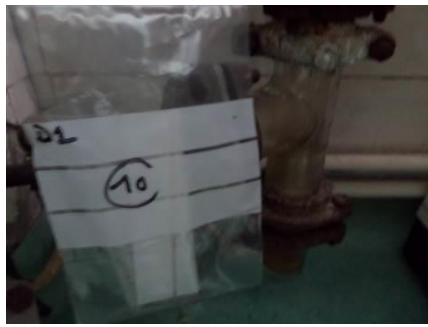


Photo n° PhA010
 Localisation : Salle 225
 Ouvrage : Syphon d'évacuation
 Description : Joint dur beige
 Localisation sur croquis : 10
 Amiante : Chrysotile
 ZPSO 10* : Salle 277
**Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages*



Photo n° PhA011
 Localisation : Salle 227
 Ouvrage : Entre évier et pailasse
 Description : Joint dur blanc + joint ciment gris
 Localisation sur croquis : 11
 Amiante : Non détecté

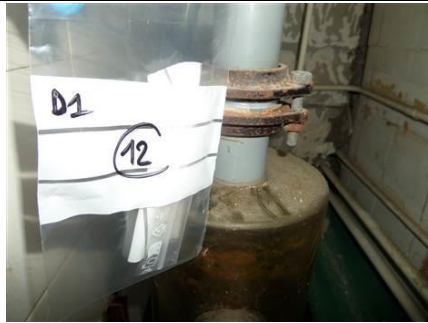


Photo n° PhA012
 Localisation : Salle 227
 Ouvrage : Entre collier de serrage et conduit PVC
 Description : Joint dur gris
 Localisation sur croquis : 12
 Amiante : Chrysotile



Photo n° PhA013
 Localisation : Salle 227
 Ouvrage : Joint de bride Cuve N° 11 Longue Vie
 Description : Joint souple noir
 Localisation sur croquis : 13
 Amiante : Chrysotile
 ZPSO 13* : Cuve N° 12 et 13
**Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages*



Photo n° PhA014
 Localisation : Salle 227
 Ouvrage : Joint de bride Cuve N°11 Longue vie
 Description : Joint souple vert
 Localisation sur croquis : 14
 Amiante : Chrysotile
 ZPSO 14* : Cuve N° 12 et 13
**Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages*

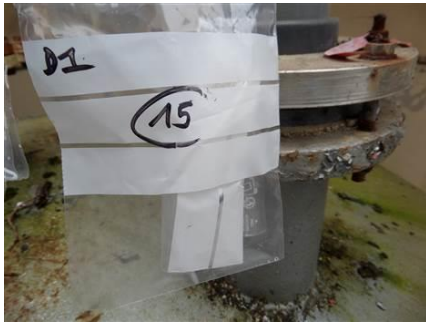


Photo n° PhA015
 Localisation : Salle 227
 Ouvrage : Joint de bride cuve N° 11 Longue vie
 Description : Joint souple blanc
 Localisation sur croquis : 15
 Amiante : Chrysotile
 ZPSO 15* : Cuve N° 12 et 13
 *Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages



Photo n° PhA016
 Localisation : Salle 227
 Ouvrage : Plot Support cuve
 Description : Peinture grise + béton gris
 Localisation sur croquis : 16
 Amiante : Non détecté

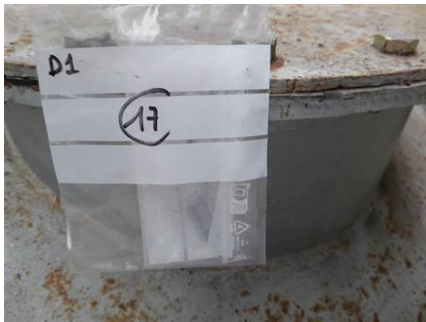


Photo n° PhA017
 Localisation : Salle 227
 Ouvrage : Joint de bride cuve N° 23 courte vie
 Description : Joint souple noir
 Localisation sur croquis : 17
 Amiante : Non détecté
 ZPSO 17* : Cuve N° 12 et 13
 *Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages



Photo n° PhA018
 Localisation : Salle 227
 Ouvrage : Joint de bride cuve N° 23 courte vie
 Description : Joint dur noir
 Localisation sur croquis : 18
 Amiante : Chrysotile
 ZPSO 18* : Cuve N° 12 et 13
 *Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages



Photo n° PhA019
 Localisation : Salle 227
 Ouvrage : Joint de bride cuve N° 21 courte vie
 Description : Joint souple noir
 Localisation sur croquis : 19
 Amiante : Chrysotile



Photo n° PhA020
 Localisation : Salle 227
 Ouvrage : Joint de bride cuve N° 21 courte vie
 Description : Joint fibreux gris
 Localisation sur croquis : 20
 Amiante : Chrysotile

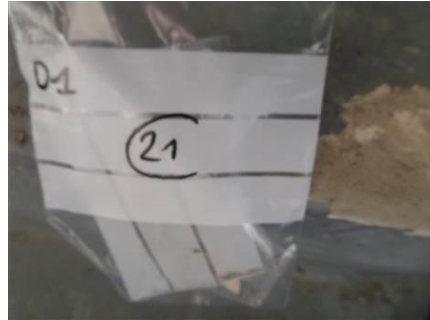


Photo n° PhA021
 Localisation : Salle 227
 Ouvrage : Support cuves 21 et 22
 Description : Peinture grise + enduit blanc + béton gris
 Localisation sur croquis : 21
 Amiante : Non détecté



Photo n° PhA022
 Localisation : Salle 227
 Ouvrage : Joint de bride cuve N° 23 courte vie
 Description : Joint fibreux blanc
 Localisation sur croquis : 22
 Amiante : Chrysotile
 ZPSO 22* : Cuve N° 22
 *Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages



Photo n° PhA023
 Localisation : Salle 227
 Ouvrage : Entre conduit en verre et tuyau de serrage
 Description : Fibres tissées blanches
 Localisation sur croquis : 23
 Amiante : Non détecté

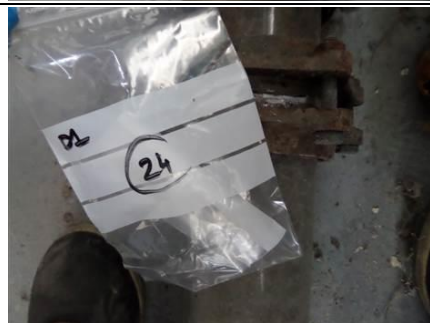


Photo n° PhA024
 Localisation : Salle 227
 Ouvrage : Entre 2 tuyaux de verre
 Description : Joint dur blanc
 Localisation sur croquis : 24
 Amiante : Chrysotile

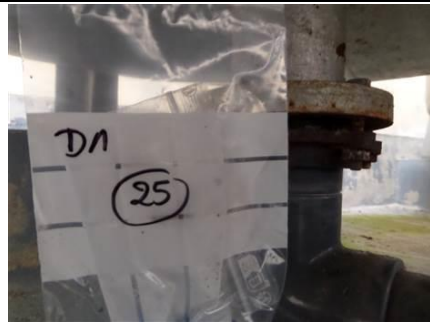


Photo n° PhA025
Localisation : Salle 227
Ouvrage : Joint de bride cuve N° 21 courte vie
Description : Joint fibreux gris (rouillé)
Localisation sur croquis : 25
Amiante : Chrysotile



Photo n° PhA026
Localisation : Cuve Uranie
Ouvrage : Plafond trémie
Description : Peinture blanche + enduit gris + béton gris
Localisation sur croquis : 26
Amiante : Non détecté

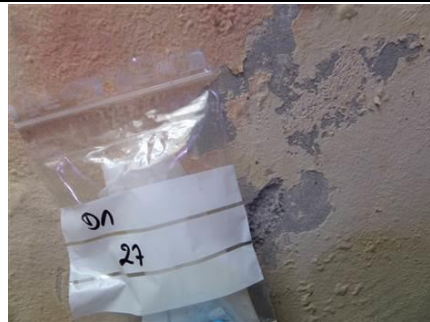


Photo n° PhA027
Localisation : Cuve Uranie
Ouvrage : Mur
Description : Peinture blanche + enduit blanc + béton gris
Localisation sur croquis : 27
Amiante : Non détecté

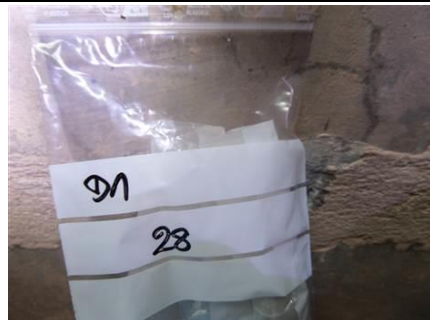


Photo n° PhA028
Localisation : Cuve Uranie
Ouvrage : Raccord
Description : Enduit beige + béton gris
Localisation sur croquis : 28
Amiante : Non détecté

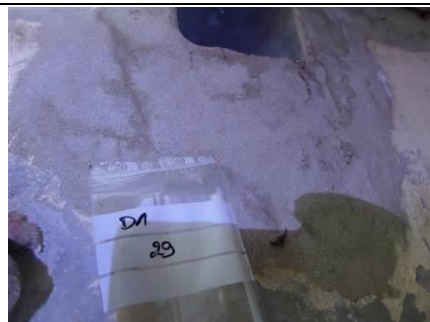


Photo n° PhA029
Localisation : Cuve Uranie
Ouvrage : Mur
Description : Enduit gris de rebouchage
Localisation sur croquis : 29
Amiante : Non détecté

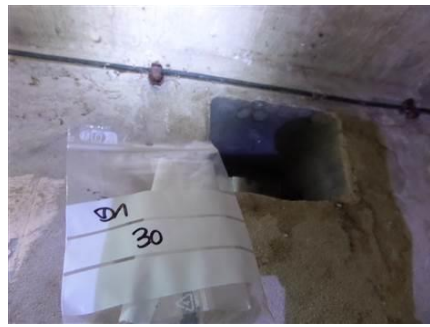


Photo n° PhA030
 Localisation : Cuve Uranie
 Ouvrage : Conduit
 Description : Fibres ciment
 Localisation sur croquis : 30
 Amiante : Chrysotile
 ZPSO 30* : Cuve Uranie
 *Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages



Photo n° PhA031
 Localisation : Cuve Uranie
 Ouvrage : Mur
 Description : Aggloméré béton gris + joint ciment gris
 Localisation sur croquis : 31
 Amiante : Non détecté



Photo n° PhA032
 Localisation : Cuve Uranie
 Ouvrage : Sol
 Description : Peinture marron + béton gris
 Localisation sur croquis : 32
 Amiante : Non détecté

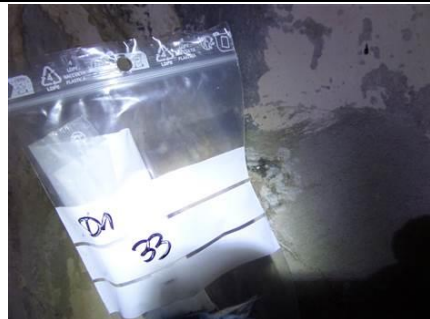


Photo n° PhA033
 Localisation : Cuve Uranie
 Ouvrage : Mur
 Description : Enduit gris de rebouchage
 Localisation sur croquis : 33
 Amiante : Non détecté

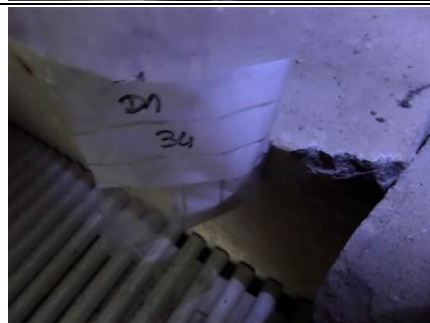


Photo n° PhA034
 Localisation : Cuve Uranie
 Ouvrage : Tablette
 Description : Béton gris
 Localisation sur croquis : 34
 Amiante : Non détecté



Photo n° PhA035
Localisation : Cuve Uranie
Ouvrage : Muret tablette
Description : Béton gris
Localisation sur croquis : 35
Amiante : Non détecté



Photo n° PhA036
Localisation : Cuve Uranie
Ouvrage : Joint de bride
Description : Joint fibreux gris
Localisation sur croquis : 36
Amiante : Chrysotile



Photo n° PhA037
Localisation : Cuve Uranie
Ouvrage : Joint de bride
Description : Joint fibreux gris
Localisation sur croquis : 37
Amiante : Chrysotile



Photo n° PhA038
Localisation : Cuve Uranie
Ouvrage : Descente eaux pluviales
Description : Conduit fibres ciment
Localisation sur croquis : 38
Amiante : Chrysotile



Photo n° PhA039
Localisation : Extérieur
Ouvrage : Sol caniveau
Description : Béton gris
Localisation sur croquis : 39
Amiante : Non détecté

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Copie des rapports d'essais :



Les essais couverts par l'accréditation COFRAC sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N°2025-M-2935 EN DATE DU 12/06/2025

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRÉLÈVEMENT DE MATÉRIAU

CLIENT					PRÉLÈVEMENT				
Nom* : CHEVALIER DIAG					Adresse* : BATIMENT B / CUVE URANIE / Piscine				
Adresse* : 4/6 avenue Louis Lumière					EAMEA - Base Navale de Cherbourg				
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN					50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN				
					Date de réception : 10/06/2025				

Réf. Dossier Client* : 25-USID-01-D1 ECH 1 à 39 SAUF 11

Analyse :

N° Echantillon	Informations client				Echantillon		Préparation		Analyse				Résultat	Commentaires
	Réf. Client*	Localisation*	Composant construction*	Description client*	Description LRPE	Appté à la prépa.	Type	Nb	Date d'analyse	Méthode	Nb de supports**	Analyste		
2025-26699	1	Salle 221 bis	Joint de bride	Joint dur blanc	Joint dur blanc	OUI	Acide	2	12/06/2025	META	4	CRE	NON DÉTECTÉ - x	-
2025-26700	2	Salle 221 bis	Tresse autour du conduit en verre	Fibres tissées blanches	Joint tressé/fibreux blanc	OUI	-	1	10/06/2025	MOLP	2	ERI	DÉTECTÉ - Chrysotile	-
2025-26701	3	Salle 221 bis	Joint de bride tampon	Joint dur gris	Matériau pulvérulent gris	OUI	Acide	1	11/06/2025	META	2	LLE	DÉTECTÉ - Chrysotile	-
2025-26702	4	Salle 221 bis	Rigole évacuation	Colle jaune + enduit ciment gris	Colle souple jaune + matériau pulvérulent gris	OUI	Acide et acétone	1	11/06/2025	META	2	LLE	NON DÉTECTÉ - x	Couches indissociables - échantillon pollué par une autre couche de l'éch.
2025-26703	5	Salle 222	Joint de bride	Joint fibreux gris	Joint fibreux gris	OUI	-	1	10/06/2025	MOLP	2	ERI	DÉTECTÉ - Chrysotile	-
2025-26704	6	Salle 222	Entré tuyau en verre et collier de serrage	Joint dur blanc	Matériau pulvérulent gris/beige	OUI	Acide	1	11/06/2025	META	2	LLE	DÉTECTÉ - Chrysotile	-
2025-26705	7	Salle 222	Entré petit évier et paillassé	Joint ciment gris + joint souple blanc	Matériau dur gris + joint souple blanc	OUI	Acide et acétone	1	11/06/2025	META	2	LLE	DÉTECTÉ - Chrysotile	Couches indissociables - quantité couche fournie insuffisante pour séparation
2025-26706	8	Salle 226 1er	Joint de bride	Joint souple noir	Joint souple noir	OUI	Acétone	1	11/06/2025	META	2	LLE	DÉTECTÉ - Chrysotile	-
2025-26707	9	Salle 225	Mur	Falence blanche + colle blanche + enduit gris	Colle dure blanche + matériau dur gris	OUI	Acide	1	12/06/2025	META	2	CRE	NON DÉTECTÉ - x	Couches indissociables - quantité couche fournie insuffisante pour séparation
2025-26708	10	Salle 225	Syphon d'évacuation	Joint dur beige	Matériau pulvérulent gris/beige	OUI	Acide	1	11/06/2025	META	2	LLE	DÉTECTÉ - Chrysotile	-

▲ Méthode de préparation de l'échantillon :
Effectuée de manière à être représentative de l'échantillon.
Observation à la loupe binoculaire/Tratement chimique/Broyage manuel/Dépôt sur support d'observation selon MO-METH 03.
▲ Méthode d'analyse :
Analyse par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) selon la norme NF ISO 22822-1 (parties pertinentes) et l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié.
Analyse par Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) selon la norme NF X 43-050 (parties pertinentes) et l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié.
Sont prises en compte toutes les fibres d'amiante dont le rapport longueur sur largeur est supérieur à 3 et le longueur est supérieure à 0,5 µm.

OBSERVATIONS

Pas d'observation.

Revu et approuvé par : Camille RENEL - Analyste
Date : 12/06/2025

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse. *Informations fournies par le client non couvertes par l'accréditation. **Les supports correspondent aux lames ou grilles observées en microscopie. Le laboratoire s'excuse de la qualité du prélèvement.

MOLP : aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement contenir une ou plusieurs fibres d'amiante optiquement observables inférieures à la limite de détection (pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 µm).
META : aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement contenir une ou plusieurs fibres d'amiante inférieures à la limite de détection. La limite de détection de l'amiante est de 0,1% en masse par couche ou dans la limite de 3 couches indissociables.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale, la marque d'accréditation COFRAC figurant en en-tête ne peut être reproduite qu'avec le logo du LRPE et conformément aux règles générales d'utilisation de la marque COFRAC (doc. gen REF 11 du COFRAC). L'usage par le client de la marque d'accréditation COFRAC est interdite.



Les essais couverts par l'accréditation COFRAC sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N°2025-M-2935 EN DATE DU 12/06/2025

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRÉLÈVEMENT DE MATÉRIAU

CLIENT				PRÉLÈVEMENT			
Nom* : CHEVALIER DIAG				Adresse* : BATIMENT B / CUVE URANIE / Piscine			
Adresse* : 4/6 avenue Louis Lumière				EAMEA - Base Navale de Cherbourg			
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN				50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN			
				Date de réception : 10/06/2025			

Réf. Dossier Client* : 25-USID-01-D1 ECH 1 à 39 SAUF 11

Analyse :

N° Échantillon	Informations client				Échantillon		Préparation		Analyse				Résultat	Commentaires
	Ref. Client*	Localisation*	Composant construction*	Description client*	Description LRPE	Adapte à la prépa.	Type	Nb	Date d'analyse	Méthode	Nb de supports**	Analyste		
2025-26730	12	Salle 227	Entré collier de serrage et conduit PVC	Joint dur gris	Matériau dur gris + matériau pulvérulent gris/beige	OUI	Acide	1	11/06/2025	META	2	LLE	DÉTECTÉ - Chrysotile	Couches indissociables - échantillon pollué par une autre couche de l'éch.
2025-26731	13	Salle 228	Joint de bride Cuve N° 11 Longue Vie	Joint souple noir	Joint souple noir	OUI	Acétone	1	11/06/2025	META	2	LLE	DÉTECTÉ - Chrysotile	-
2025-26732	14	Salle 227	Joint de bride Cuve N° 11 Longue vie	Joint souple vert	Joint souple vert + matériau pulvérulent beige	OUI	Acide et acétone	1	11/06/2025	META	2	LLE	DÉTECTÉ - Chrysotile	Couches indissociables - échantillon pollué par une autre couche de l'éch.
2025-26733	15	Salle 227	Joint de bride cuve N° 11 Longue vie	Joint souple blanc	Joint souple blanc + matériau pulvérulent beige/gris	OUI	Acide et acétone	1	11/06/2025	META	2	LLE	DÉTECTÉ - Chrysotile	Couches indissociables - échantillon pollué par une autre couche de l'éch.
2025-26734	16	Salle 227	Plot Support cuve	Peinture grise + béton gris	Peinture dure grise + matériau dur gris + matériau pulvérulent gris	OUI	Acide	1	11/06/2025	META	2	LLE	NON DÉTECTÉ - x	Couches indissociables - échantillon pollué par une autre couche de l'éch.
2025-26735	17	Salle 227	Joint de bride cuve N° 23 courte vie	Joint souple noir	Joint souple gris	OUI	Acétone	2	12/06/2025	META	4	CRE	NON DÉTECTÉ - x	-
2025-26736	18	Salle 227	Joint de bride cuve N° 23 courte vie	Joint dur noir	Joint dur gris/noir	OUI	Acide	1	11/06/2025	META	2	LLE	DÉTECTÉ - Chrysotile	-
2025-26737	19	Salle 227	Joint de bride cuve N° 21 courte vie	Joint souple noir	Joint souple noir	OUI	Acétone	1	11/06/2025	META	2	LLE	DÉTECTÉ - Chrysotile	-
2025-26738	20	Salle 227	Joint de bride cuve N° 21 courte vie	Joint fibreux gris	Joint fibreux gris	OUI	-	1	10/06/2025	MOLP	2	ERI	DÉTECTÉ - Chrysotile	-
2025-26739	21	Salle 227	Support cuves 21 et 22	Peinture grise + enduit blanc + béton gris	Peinture dure grise + matériau dur gris + matériau dur beige	OUI	Acide	1	11/06/2025	META	2	LLE	NON DÉTECTÉ - x	Couches indissociables - quantité couche fournie insuffisante pour séparation

* Méthode de préparation de l'échantillon :

Effectuée de manière à être représentative de l'échantillon.

Observation à la loupe binoculaire/Tratement chimique/Broyage manuel/Dépot sur support d'observation selon MO-METH 03.

* Méthode d'analyse :

Analyse par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) selon la norme NF ISO 2282-1 (parties pertinentes) et l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié.

Analyse par Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) selon la norme NF X 43-050 (parties pertinentes) et l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié.

Sont prises en compte toutes les fibres d'amiante dont le rapport longueur sur largeur est supérieur à 3 et la longueur est supérieure à 0,5 µm.

OBSERVATIONS

Pas d'observation.

Revu et approuvé par : Camille RENEL - Analyste

Date : 12/06/2025



Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse. * Informations fournies par le client non couvertes par l'accréditation. ** Les supports correspondent aux lames ou grilles observées en microscopie. Le laboratoire s'excuse de la qualité du prélevement.

MOLP : aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement contenir une teneur en fibre d'amiante optiquement observable inférieure à la limite de détection (pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 µm).

META : aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement contenir une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection. La limite de détection de l'amiante est de 0,1% en masse par couche ou dans la limite de 3 couches indissociables.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale, la marque d'accréditation COFRAC figurant en tête ne peut être reproduite qu'avec le logo du LRPE et conformément aux règles générales d'utilisation de la marque COFRAC (doc. gen. REF 11 du COFRAC). L'usage par le client de la marque d'accréditation COFRAC est interdit.



Les essais couverts par l'accréditation COFRAC sont identifiés par le symbole *

RAPPORT D'ESSAI N°2025-M-2935 EN DATE DU 12/06/2025

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRÉLÈVEMENT DE MATÉRIAU

CLIENT				PRÉLÈVEMENT			
Nom* : CHEVALIER DIAG				Adresse* : BATIMENT B / CUVE URANIE / Piscine			
Adresse* : 4/6 avenue Louis Lumière				EAMEA - Base Navale de Cherbourg			
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN				50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN			
				Date de réception : 10/06/2025			

Réf. Dossier Client* : 25-USID-01-D1 ECH 1 à 39 SAUF 11

Analyse :

N° Échantillon	Informations client				Échantillon		Préparation		Analyse				Résultat	Commentaires
	Ref. Client*	Localisation*	Composant construction*	Description client*	Description LRPE	Adapte à la prépa.	Type	Nb	Date d'analyse	Méthode	Nb de supports**	Analyste		
2025-26720	22	Salle 227	Joint de bride cuve N° 23 courte vie	Joint fibreux blanc	Joint fibreux blanc	OUI	-	1	10/06/2025	MOLP	2	ERI	DÉTECTÉ - Chrysotile	-
2025-26721	23	Salle 227	Entre conduit en verre et tuyau de serrage	Fibres tissées blanches	Toile de fibres tissées blanches	OUI	-	1	10/06/2025	MOLP	2	ERI	NON DÉTECTÉ - x	-
2025-26722	24	Salle 227	Entre 2 tuyaux de verre	Joint dur blanc	Joint dur blanc	OUI	Acide	1	11/06/2025	META	2	LLE	DÉTECTÉ - Chrysotile	-
2025-26723	25	Salle 227	Joint de bride cuve N° 21 courte vie	Joint fibreux gris (rouillé)	Joint fibreux gris	OUI	-	1	10/06/2025	MOLP	2	ERI	DÉTECTÉ - Chrysotile	-
2025-26724	26	Cuve Uranie	Plafond trémie	Peinture blanche + enduit gris + béton gris	Peinture dure blanche + matériau dur gris + matériau pulvérulent gris	OUI	Acide	1	11/06/2025	META	2	LLE	NON DÉTECTÉ - x	Couches indissociables - échantillon pollué par une autre couche de l'éch.
2025-26725	27	Cuve Uranie	Mur	Peinture blanche + enduit blanc + béton gris	Peinture dure beige + matériau dur gris	OUI	Acide	1	11/06/2025	META	2	LLE	NON DÉTECTÉ - x	Couches indissociables - quantité couche fournie insuffisante pour séparation
2025-26726	28	Cuve Uranie	Raccord	Enduit beige + béton gris	Matériau dur gris + matériau dur beige	OUI	Acide	1	11/06/2025	META	2	LLE	NON DÉTECTÉ - x	Couches indissociables - quantité couche fournie insuffisante pour séparation
2025-26727	29	Cuve Uranie	Mur	Enduit gris de rebouchage	Matériau dur gris/beige	OUI	Acide	1	11/06/2025	META	2	LLE	NON DÉTECTÉ - x	-
2025-26728	30	Cuve Uranie	Conduit	Fibres ciment	Matériau fibreux gris	OUI	-	1	10/06/2025	MOLP	2	ERI	DÉTECTÉ - Chrysotile	-
2025-26729	31	Cuve Uranie	Mur	Aggloméré béton gris + joint ciment gris	Matériau dur gris + matériau pulvérulent gris	OUI	Acide	1	11/06/2025	META	2	LLE	NON DÉTECTÉ - x	Couches indissociables - échantillon pollué par une autre couche de l'éch.

* Méthode de préparation de l'échantillon :

Effectuée de manière à être représentative de l'échantillon.

Observation à la loupe binoculaire/Tratement chimique/Broyage manuel/Dépôt sur support d'observation selon MO-METH 03.

* Méthode d'analyse :

Analyse par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) selon la norme NF ISO 2282-1 (parties pertinentes) et l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié.

Analyse par Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) selon la norme NF X 43-050 (parties pertinentes) et l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié.

Sont prises en compte toutes les fibres d'amiante dont le rapport longueur sur largeur est supérieur à 3 et la longueur est supérieure à 0,5 µm.

OBSERVATIONS

Pas d'observation.

Revu et approuvé par : Camille RENEL - Analyste

Date : 12/06/2025



Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse. * Informations fournies par le client non couvertes par l'accréditation. ** Les supports correspondent aux lames ou grilles observées en microscopie. Le laboratoire s'excuse de la qualité du prélèvement.

MOLP : aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement contenir une teneur en fibre d'amiante optiquement observable inférieure à la limite de détection (pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 µm).

META : aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement contenir une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection. La limite de détection de l'amiante est de 0,1% en masse par couche ou dans la limite de 3 couches indissociables.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale, la marque d'accréditation COFRAC figurant en en-tête ne peut être reproduite qu'avec le logo du LRPE et conformément aux règles générales d'utilisation de la marque COFRAC (doc. gen. REF 11 du COFRAC). L'usage par le client de la marque d'accréditation COFRAC est interdit.



Les essais couverts par l'accréditation COFRAC sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N°2025-M-2935 EN DATE DU 12/06/2025

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRÉLÈVEMENT DE MATÉRIAU

CLIENT	PRÉLÈVEMENT
Nom* : CHEVALIER DIAG Adresse* : 4/6 avenue Louis Lumière 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN	Adresse* : BATIMENT B / CUVE URANIE / Piscine EAMEA - Base Navale de Cherbourg 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Date de réception : 10/06/2025

Réf. Dossier Client* : 25-USID-01-D1 ECH 1 à 39 SAUF 11

Analyse :

N° Échantillon	Informations client				Échantillon		Préparation		Analyse				Résultat	Commentaires
	Ref. Client*	Localisation*	Composant construction*	Description client*	Description LRPE	Adapté à la prépa.	Type	Nb	Date d'analyse	Méthode	Nb de supports**	Analyste		
2025-26730	32	Cuve Uranie	Sol	Peinture marron + béton gris	Peinture dure marron + matériau dur gris	OUI	Acide	1	11/06/2025	META	2	LUE	NON DÉTECTÉ - x	Couches indissociables - quantité couche fournie insuffisante pour séparation
2025-26731	33	Cuve Uranie	Mur	Enduit gris de rebouchage	Matériau pulvérulent gris/beige	OUI	Acide	1	11/06/2025	META	2	LUE	NON DÉTECTÉ - x	-
2025-26732	34	Cuve Uranie	Tablette	Béton gris	Matériau dur gris	OUI	Acide	1	11/06/2025	META	2	LUE	NON DÉTECTÉ - x	-
2025-26733	35	Cuve Uranie	Muret tablette	Béton gris	Matériau pulvérulent gris	OUI	Acide	1	11/06/2025	META	2	LUE	NON DÉTECTÉ - x	-
2025-26734	36	Cuve Uranie	Joint de bride	Joint fibreux gris	Joint fibreux gris	OUI	-	1	10/06/2025	MOLP	2	ERI	DÉTECTÉ - Chrysotile	-
2025-26735	37	Cuve Uranie	Joint de bride	Joint fibreux gris	Joint fibreux gris	OUI	-	1	10/06/2025	MOLP	2	ERI	DÉTECTÉ - Chrysotile	-
2025-26736	38	Cuve Uranie	Descente eaux pluviales	Conduit fibres ciment	Matériau dur/fibreux gris	OUI	-	1	10/06/2025	MOLP	2	ERI	DÉTECTÉ - Chrysotile	-
2025-26737	39	Extérieur	Sol caniveau	Béton gris	Matériau dur gris	OUI	Acide	1	11/06/2025	META	2	LUE	NON DÉTECTÉ - x	-

* Méthode de préparation de l'échantillon :

Effectuée de manière à être représentative de l'échantillon.

Observation à la loupe binoculaire/Tratement chimique/Broyage manuel/Dépôt sur support d'observation selon MO-METH 03.

* Méthode d'analyse :

Analyse par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) selon la norme NF ISO 2282-1 (parties pertinentes) et l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié.

Analyse par Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) selon la norme NF X 43-050 (parties pertinentes) et l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié.

Sont prises en compte toutes les fibres d'amiante dont le rapport longueur sur largeur est supérieur à 3 et la longueur est supérieure à 0,5 µm.

OBSERVATIONS

Pas d'observation.

Revu et approuvé par : CAMILLE RENEL - Analyste

Date : 12/06/2025



Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse. * Informations fournies par le client non couvertes par l'accréditation. ** Les supports correspondent aux lames ou grilles observées en microscopie. Le laboratoire s'excuse de la qualité du prélèvement.

MOLP : aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement contenir une teneur en fibre d'amiante optiquement observable inférieure à la limite de détection (pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 µm).

META : aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement contenir une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection. La limite de détection de l'amiante est de 0,1% en masse par couche ou dans la limite de 3 couches indissociables.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale, la marque d'accréditation COFRAC figurant en tête ne peut être reproduite qu'avec le logo du LRPE et conformément aux règles générales d'utilisation de la marque COFRAC (doc. gen. REF 11 du COFRAC). L'usage par le client de la marque d'accréditation COFRAC est interdit.

7.3 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conservation et transmission de ce rapport (Article 11 de l'arrêté du 16 juillet 2019)

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

7.4 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoûssièrément important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du

1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents



Numéro d'accréditation
4-0634
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

WE-CERT
CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR
IMMOBILIER

«Version 02»
REV 00

Décerné à : **ROUXEL Céline**

Sous le numéro : **C2024-SE04-005**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 27/05/2024 Au 26/05/2031
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	Du 27/05/2024 Au 26/05/2031
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 27/05/2024 Au 26/05/2031
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 27/05/2024 Au 26/05/2031
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 27/05/2024 Au 26/05/2031
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 27/05/2024 Au 26/05/2031
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	Du 27/05/2024 Au 26/05/2031
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 27/05/2024 Au 26/05/2031
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 27/05/2024

Par WE-CERT
Président



WE-CERT "Qualit'compétences" - 9 rue de Saintignon, 57 100 THIONVILLE
Tél : 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualit-compétences.com;
SAS au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF, 7120B N°SIRET 88851995600021



Saint Rémy les chevreuse, le 22/01/2025

La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

MESNIL Nicolas

sous le numéro 14-489

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes

☒	Plomb Crep	Prise d'effet : 03/10/2024 Validité : 02/10/2031
	[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]	
☒	Amiante Sans Mention	Prise d'effet : 26/04/2022 Validité : 25/04/2029
	[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]	
☒	Amiante Avec Mention	Prise d'effet : 26/04/2022 Validité : 25/04/2029
	[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]	



Accréditation
N° 4-0540
portée disponible sur
www.cofrac.fr

Le maintien des dates mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des
opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier
PRO 06



Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
01 30 85 25 71 – www.abcidia-certification.fr
ENR20 V10 du 02 décembre 2021

NOUS CONTACTER
Votre conseiller
DURAND ASSURANCES

8 RUE MAGENTA
53120 GORRON

Tél. 02 43 30 45 98
N° ORIAS 13 001 365 (DURAND ASSURANCES)
www.orias.fr/



Assurance et Banque

SAS CHEVALIER DIAG
CHERBOURG OCTEVILLE
4 6 AV LOUIS LUMIERE
CHERBOURG
50100 CHERBOURG EN COTENTIN

LE VENDREDI 27 DÉCEMBRE
2024

VOS RÉFÉRENCES

Votre référence client
0607448820
Votre contrat
0000010014111304
Date d'effet
01/01/2019

IMPORTANT

Document à conserver
Cette attestation fait partie
intégrante de votre contrat.

Votre attestation d'assurances Responsabilité Civile Prestataire

AXA France, dont le siège social est situé Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre atteste que :

SAS CHEVALIER DIAG
CHERBOURG OCTEVILLE
4 6 AV LOUIS LUMIERE
CHERBOURG
50100 CHERBOURG EN COTENTIN

Est titulaire du contrat d'assurance n° 0000010014111304 ayant pris effet le 01/01/2019.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent
du fait de l'exercice des activités suivantes :

A titre principal :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS :

- Constat de risque d'exposition au plomb
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Information sur la présence d'un risque de mэрule

A titre accessoire :

- LOI CARREZ
- MESURE DU RADON
- DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE



AXA France IARD - S.A. au capital de 214 799 030 € - RCS Nanterre 722 057 460 - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. Entreprises régies par le Code des assurances.

1 / 3

- DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX OU DEMOLITION
- DIAGNOSTIC DE CONFORMITE AUX NORMES DE SURFACE ET D'HABITABILITE - PRET A TAUX ZERO
- INFILTROMETRIE PERMEABILITE A L'AIR
- VERIFICATION DE LA CONFORMITE DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION THERMIQUE RT2012
- DIAGNOSTIC SUR FIBRE CERAMIQUE REFRACTAIRE
- DIAGNOSTIC SUR HYDROCARBURE AROMATIQUE POLYCYCLIQUE
- DIAGNOSTIC DE DECHETS ISSUS DE LA DEMOLITION à l'exclusion des métaux lourds

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.
La présente attestation est valable du 27/12/2024 au 01/01/2026 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 27/12/2024
Mathieu Godart
Directeur Général IARD



Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont :</u>	
Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance dont 150 000 € par sinistre
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat